



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3/22/0413 du 20 octobre 2022 de la Ministre de l'Environnement, la société PROXIMUS LUXEMBOURG SA a été autorisée relative à l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Mersch, 75, Rue d'Arlon, sous LUREF :74978, 90755.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 2 novembre 2022

le secrétaire,

le bourgmestre,

